

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 22 MAI 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents excusés :** PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, PARIS Bruno représenté son suppléant ARNOUX Frédéric. BACHENET Claude donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie.*

***Absents non excusés :** PELLISSIER Robert, MARROU Jehanne, SCARAFAGIO Stéphane.*

RAPPORT N° 2025/127 : Attribution du programme de subventions 2025 – Partie 2 :

Vu la délibération n° 2025 64 en date du 01 avril 2025 accordant une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association APAHD (Association pour la Protection des Animaux sur la Haute Durance).

Vu la délibération n° 2025 65 en date du 01 avril 2025 autorisant Madame la Présidente à conclure avec l'association une convention, en raison du montant de la subvention dépassant les 23 000 €

Vu la convention signée avec l'association APAHD le 18 avril 2025.

Considérant la demande de l'association d'une subvention de fonctionnement complémentaire exceptionnelle,

Considérant les demandes de subventions des associations Handicap Fire Tour 05 et Alpes Provence Tours Events,

Après examen par le bureau communautaire, il est proposé d'attribuer :

- une subvention complémentaire exceptionnelle de 10 000 € à l'association APAHD
- une subvention de 500 € à l'association Handicap Fire Tour 05
- une subvention de 1 000 € à l'association Alpes Provence Tours Events

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de **10 000 €** à l'association APAHD.

- **D'ADOPTER** l'avenant à la convention signée le 18 avril 2025 avec l'APAHD pour réajuster le montant de la subvention totale au titre de l'année 2025.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à le signer.
- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de **500 €** à l'association Handicap Fire Tour 05 au titre de l'année 2025.
- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de **1 000 €** à l'association Alpes Provence Tours Events au titre de l'année 2025.
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget communautaire 2025.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD